

<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article2943>



12/02/09- Lycée JM BOIVIN à Chevigny Saint Sauveur : 4 motions contre la dégradation des conditions



d'enseignement au lycée

Publication date: dimanche 22 février 2009

- SNES académique de Dijon - Départements - Côte-d'Or - Echos des établissements de Côte-d'Or -

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

Au CA du 12/02/09, les élus enseignants de la liste SNES-SGEN, ont présenté 4 motions :

- refus de la DHG pour la rentrée 2009
- soutien aux TZR de l'Académie
- refus des stages d'anglais hors temps scolaire
- refus de l'orientation active et du portail unique

Les deux premières ont été mises aux voix, et largement adoptées par la majorité des représentants. Le TRMD a été également refusé en majorité.

Voici les textes des différents motions, que vous trouverez aussi en pièces jointes.

MOTION des enseignants de la liste SNES-FSU et SGEN-CFDT, des représentants des PARENTS D'ELEVES FCPE, des représentants des AGENTS et des représentants des ELEVES SUR LE REFUS DE LA DHG 2009

Les représentants élus désignés ci-dessus, dénoncent vigoureusement l'insuffisance de la DHG et conséquemment, la répartition qui en est faite, notamment dans le ratio heures-postes et heures supplémentaires, qui conduit à imposer aux enseignants de notre lycée, plus d'HSA qu'ils ne sont censés devoir en accepter (1 seule heure imposable).

Cette politique éducative, menée dans un contexte de fortes réductions de postes (moins 220 postes pour notre académie cette année) ne peut permettre un bon fonctionnement pédagogique ni la réussite scolaire de tous les élèves. Elle aboutit au contraire, à :

- une dégradation des conditions d'emploi, pour les personnels de suppléance (TZR et vacataires) qui seront des variables d'ajustement, à cheval sur plusieurs établissements, sur des zones encore agrandies en 2009-2010
- une dégradation des conditions de travail pour les personnels en poste dont la charge de travail, estimée à 39h en moyenne par le Ministère, est alourdie par les heures supplémentaires, qui devront parfois gérer pédagogiquement des regroupements d'élèves peu cohérents et/ou travailler dans des classes surchargées.
- une dégradation de la qualité de l'enseignement pour les élèves dans de telles conditions.

Les enseignants représentants des personnels d'éducation et d'enseignement de la liste SNES-SGEN demandent :

- D'abord, au vu de la situation réelle de 2008-2009, la transformation d'HSA en heures-postes, afin de permettre à toutes les classes d'avoir leurs horaires réglementaires d'enseignement et d'étudier dans de bonnes conditions

– Ensuite, la reconnaissance des spécificités propres à l'établissement, c'est-à-dire :

> les moyens exacts nécessités par l'organisation du cycle en 3 ans pour les sportifs de Haut Niveau, dans deux séries quasi-distinctes, S et ES

> la limitation des secondes « sections sportives » à 30 élèves

> une dotation supplémentaire de 4h handisports pour permettre aux élèves handicapés de bénéficier d'un enseignement d'EPS comme leurs camarades

> Enfin, une augmentation de la DHG pour proposer d'une part, davantage d'options à la série L, qui doit être revalorisée (option maths, option Histoire des Arts), d'autre part, des groupes de langue avec un effectif plus favorable aux apprentissages.

En conséquence, ils sont CONTRE les choix qui apparaissent dans le TRMD proposé en fonction de la DHG, parce qu'ils laissent prévoir des conditions de rentrée inacceptables, préjudiciables à tous, élèves et personnels et qu'ils discréditent l'enseignement public.

VOTE DE LA MOTION : 1 CONTRE, 5 ABSTENTIONS, 14 POUR et 1 REFUS DE VOTE.

VOTE DU TRMD : 10 CONTRE, 8 ABSTENTIONS, 3 POUR

MOTION PRESENTEE PAR LES ELUS ENSEIGNANTS DE LA LISTE SNES-GEN DU LYCEE Jean-Marc BOIVIN A LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU JEUDI 12/02/09

Le Conseil d'administration du lycée Jean-Marc Boivin apporte son soutien aux professeurs remplaçants et demande :

– le maintien des 99 postes de TZR supprimés à la rentrée 2010

– Le maintien des Zones de Remplacement actuelles ;

– le maintien des groupes de travail d'affectation de Juillet et d'Août ;

– le retour des bonifications liées au statut spécifique des TZR pour le mouvement intra-académique.

VOTE DE LA MOTION : 0 CONTRE, 2 ABSTENTIONS, 18 POUR et 1 REFUS DE VOTE

DECLARATION DES ENSEIGNANTS DE LA

LISTE SNES-SGEN A PROPOS DES STAGES D'ANGLAIS PENDANT LES VACANCES

Nous dénonçons la mise en place de stages intensifs de langues hors temps scolaire comme une solution démagogique et fallacieuse pour améliorer l'acquisition des langues vivantes.

C'est mépriser le métier d'enseignant que de laisser croire que quelques heures supplémentaires pendant les vacances vont permettre aux élèves de devenir bilingues.

Nous demandons au contraire que les conditions soient mises en place pour un enseignement de qualité en langues, sur le temps scolaire :

- Effectifs allégés ou dédoublés
- 3 heures de cours minimum
- équipement matériel audiovisuel dans toutes les salles de langues

MOTION DES ELUS SNES-SGEN SUR L'ORIENTATION ACTIVE ET LE PORTAIL UNIQUE

Nous dénonçons l'orientation active qui influence les choix d'étude des élèves à partir des seuls résultats de première et de début de terminale, sans tenir compte de leurs capacités d'évolution et de réussite, liées à la maturité et à la motivation.

Sa conjonction avec le portail unique d'inscription enferme l'élève dans des choix précoces et déterminants et l'empêche de mener à bien une réflexion mûrie sur son projet de formation et le choix de son futur métier.

En effet, sous couvert d'aider le futur étudiant à mieux gérer son parcours, c'est encore une fois une logique comptable qui est mise en œuvre : gérer plus rationnellement les flux d'élèves et rentabiliser les diverses formations par une répartition plus équilibrée des demandes : humainement, c'est une procédure plus coercitive, et socialement, plu inégalitaire : les jeunes issus de milieux modestes ou défavorisés se laisseront plus facilement dissuader que les autres, et auront plus de mal à construire des stratégies de choix de formation.

C'est pourquoi nous ne pouvons cautionner la mise en place de ces nouvelles procédures, d'autant plus qu'elles transfèrent les compétences et l'expérience des Co-psy sur les professeurs principaux, chargés d'endosser sans formation, la responsabilité de guider les élèves dans leur choix de vie.



PS:

Les textes des motions sont en pièces jointes